



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

### OBJET : ESPACES PUBLICS

43/ Agence de l'Eau Seine Normandie - EPA ORSA  
Soutien à la gestion des eaux pluviales en zone urbaine -  
Subvention - Convention

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20241017-DEL20241017\_43-DE  
Date de télétransmission : 23/10/2024  
Date de réception préfecture : 23/10/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 43**

Nombre de membres composant le Conseil.....	<b>49</b>
Nombre de Conseillers en exercice.....	<b>49</b>
Présents.....	<b>32</b>
Absents représentés.....	<b>9</b>
Absents excusés.....	<b>7</b>
Absents non excusés.....	<b>1</b>

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX SEPT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 43**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. FAVIER, M. GUESMI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. MALHEIRO, Conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par Mme LE FRANC,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI.

**ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. OURABAH-BERTOOUT, Adjoint au Maire,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
M. MRAIDI, Conseiller municipal.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## ESPACES PUBLICS

43/ Agence de l'Eau Seine Normandie - EPA ORSA

Soutien à la gestion des eaux pluviales en zone urbaine - Subvention - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que l'agence Eau Seine Normandie, soutient les collectivités pour la réalisation de travaux qui permettent de désimperméabiliser, de retrouver des espaces de pleine terre et ceux qui contribuent à réduire l'impact environnemental des déversements de temps de pluie par les systèmes de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, par le versement de subventions,

considérant que l'EPA-ORSA (Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine Amont), aménageur des espaces publics pour le compte de la ville d'Ivry-sur-Seine, a sollicité dans ce cadre, l'Agence Eau Seine Normandie, pour le financement du secteur 2 de la ZAC Gagarine Truillot correspondant à l'esplanade de la gare, rue Gagarine, rue Truillot, allée Villa Bac Prolongée et à une promenade entre les lots, pour un montant de travaux de 827 816 € HT,

considérant que le montant de la subvention octroyée à l'EPA-ORSA et dont le bénéficiaire sera la ville d'Ivry-sur-Seine est de 662 253 €,

vu le projet de convention entre l'Agence Eau Seine Normandie, l'EPA-ORSA et la ville d'Ivry-sur-Seine, ci-annexé,

### **DELIBERE**

Adopté à la majorité  
par 36 voix pour, 5 abstentions

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention d'aide financière n° 1107547(1)2024 entre l'Agence Eau Seine Normandie, l'EPA-ORSA et la ville d'Ivry-sur-Seine qui fixe les engagements réciproques des parties et détermine les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention attribuée (662 253 €) et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2** : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23/10/2024